

Objectif du développement des Sociétés nationales



Les efforts déployés pour bâtir et maintenir une organisation qui, par le biais de ses volontaires et de son personnel, fournit en tout temps les services requis aux personnes vulnérables aussi longtemps qu'il le faut et sur tout le territoire et qui contribue à la pérennité de la Fédération internationale et du Mouvement. »

1. Reconnaître la diversité des Sociétés nationales

Que sont les Sociétés nationales ?

- Des organisations qui évoluent dans des contextes institutionnels variés
- Des organisations complexes, interdépendantes et qui évoluent avec le temps
- Il n'existe pas de modèle universel



2. Chaque Société nationale doit mettre en place ses propres méthodes pour assurer son développement



3. La santé d'une Société nationale est une responsabilité qui incombe au premier chef à son leadership

Le leadership est souvent défini comme les hauts dirigeants de la Société nationale, bien que des composantes formelles et informelles de leadership puissent exister au sein de l'organisation.



4. Les services aux personnes vulnérables doivent être le principal moteur

Plusieurs facteurs poussent une Société nationale à engager son processus de développement, mais l'objectif est avant tout d'améliorer les services qu'elle fournit pour renforcer les aspects suivants :

PERTINENCE

Pertinence des services, l'accent étant mis sur les plus vulnérables

PORTÉE

Nombre de personnes qui bénéficient de nos services

QUALITÉ

Qualité et efficacité des services par rapport aux coûts

DURABILITÉ

Durabilité des services essentiels, en assurant leur disponibilité sur le long terme



5. Tout soutien apporté à une Société nationale devrait se fonder sur les priorités définies par elle



Pacte pour le développement des Sociétés nationales (Pacte)

Le Pacte s'appuie sur le Cadre relatif au développement des Sociétés nationales en mettant l'accent sur le soutien au développement, lequel est défini comme suit :



Tout soutien apporté par un acteur extérieur à une Société nationale, à la demande et sur la base des priorités de celle-ci, aux fins de l'aider à devenir et à rester une organisation viable capable de fournir des services pertinents, accessibles et de qualité dans le plein respect des Principes fondamentaux. »

Le Pacte définit quatre engagements ainsi que le rôle des Sociétés nationales, de leurs partenaires et du Secrétariat de la Fédération en matière de soutien au développement des Sociétés nationales.

ENGAGEMENT 1

Mieux définir les priorités en matière de développement des Sociétés nationales



Le soutien au développement des Sociétés nationales s'appuie sur un modèle fondé, d'un côté, sur les besoins et les priorités stratégiques mis en évidence par la Société nationale concernée dans les domaines où elle a besoin d'un soutien et, de l'autre, sur le soutien apporté par des partenaires extérieurs.

ENGAGEMENT 3

Garantir l'efficacité et l'alignement du soutien au développement des Sociétés nationales



Le soutien apporté doit en outre être de la qualité voulue, cohérent et ne pas être redondant.

ENGAGEMENT 2

Fournir des compétences adaptées aux besoins



Pour garantir une collaboration efficace dans le cadre de ces partenariats, il est nécessaire, sur le plan de la demande, de définir clairement les besoins et, sur le plan de l'offre, de proposer des compétences de la qualité voulue, et de mettre ces éléments en relation. Si chaque Société nationale doit définir ses propres besoins, trois domaines prioritaires sont néanmoins mis en évidence comme exigeant une attention spécifique collective dans le cadre du soutien au développement des Sociétés nationales :

Volontariat

Intégrité, transparence et redevabilité

Durabilité financière

ENGAGEMENT 4

Favoriser l'apprentissage et garantir le contrôle de la qualité



Enfin, il est important de mettre en évidence les enseignements tirés dans le cadre de ce soutien, de les diffuser et de les prendre en compte, de façon à renforcer la Fédération internationale et le Mouvement. Il est attendu des partenaires qui s'emploient à soutenir le développement des Sociétés nationales qu'ils respectent ces engagements et les rôles spécifiques définis dans le Pacte.